



INTERNET, un espace public comme les autres ?



Avec le soutien de la
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Quand a-t-on réellement pris au sérieux l'utilisation d'internet, vous vous en souvenez ?

Il est bien loin le temps où il fallait connecter son câble de téléphone à l'ordinateur afin de pouvoir naviguer sur internet... enfin quelques heures tout au plus, tant c'était cher. Et si pour ceux qui comme moi ont fait partie de la génération MSN, vous devez peut-être vous rappeler de quelle façon internet fonctionnait (ou pas, parfois). Tout cela pour dire qu'on a fait pas mal de chemin, et que son utilisation a bien changé depuis.

Aujourd'hui, il est pratiquement impossible de se passer d'internet. Les deux époques n'étant pourtant pas tant éloignées, notre usage des outils numériques s'est métamorphosé : passant d'un simple passe-temps, son usage est rapidement devenu automatique, voire quasiment inné. Plus besoin de regarder les chiffres, il suffit de lever la tête et d'observer les gens autour de nous dès que nous en avons l'occasion. Internet est tout autour de nous, dans les consciences, dans la gestion administrative... et d'une certaine façon dans les lieux publics.

Au sein de Periferia, on s'est posé la question : finalement, est-ce qu'internet ne serait pas un espace public comme les autres ? Après tout, ce qui définit un espace public, n'est-ce pas tout simplement un espace fréquenté par les citoyen·ne·s, dans le but de communiquer, se divertir, se rencontrer, lutter ensemble... ?

Si Periferia s'est toujours souciée de la manière de rendre public un espace dans un quartier ou une ville, d'y permettre des activités accessibles à tou·te·s, tout en veillant aux formes de domination, force est de constater que Internet fait face aux mêmes défis ! Alors, dans cet article, nous voulons pousser plus loin la comparaison et approfondir la réflexion sur l'espace public numérique.

Internet, un espace « inaccessible » pour tous·te·s !

« Il y a beaucoup de choses dans le numérique qui excluent ou distancient les personnes dans l'espace public. Les stratégies sont différentes derrière l'écran, ça augmente les inégalités. »

Le Comité Humain

Depuis l'arrivée du Covid en 2020 et le confinement qui l'a suivi, les outils numériques mis en place par l'État ont connu une accélération fulgurante. A tel point qu'aujourd'hui, il est devenu automatique de remplir ses papiers administratifs directement en ligne et de les envoyer par le même procédé. Ces méthodes ont ensuite été adoptées par les banques, puis par les services de soins de santé, et également pour une bonne partie des titres de transports publics. Pour n'en citer que quelques-uns.

Par la suite, beaucoup de personnes se sont retrouvées du jour au lendemain à devoir se débrouiller pour réaliser des tâches administratives. Pour ces personnes qui n'avaient pas accès aux outils numériques pour des raisons diverses, la situation est très vite devenue compliquée. À Bruxelles, plusieurs associations et collectifs (**Rendre Visible l'Invisible**) en lien avec la lutte contre la pauvreté se sont concertées. Très vite, les accompagnements des personnes sont devenus des rendez-vous pour apprendre à remplir ses documents administratifs, ou pour apprendre à utiliser des applications comme ItsMe.

C'est comme ça que voit le jour le **Comité Humain** de Bruxelles, qui petit à petit va réaliser des ateliers et des micros-trottoirs autour du numérique avec des personnes précarisées, l'occasion pour ces personnes de témoigner et exprimer leurs expériences.



Source : Le Code du numérique, par le Comité Humain.

« On n'est pas des expert·e·s en numérique, mais on savait qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Donc, on s'est dit : on fait quoi ? »

Au fur et à mesure, le projet prend de l'ampleur, si bien que le Comité Humain va finalement mettre au point le **Code du numérique** : une publication réalisée avec les nombreux témoignages des participant·e·s (des personnes précarisées, des professeurs, des bibliothécaires, des assistants sociaux...) sous forme de revendications de lois fictives. Le but n'étant pas de proposer de véritables lois, mais plutôt d'envisager le numérique autrement, en repensant les rapports de pouvoirs et surtout en posant la réflexion autour de son usage.

Comme dans l'espace public, le numérique – même s'il est pensé pour un accès universel – ne reste à la portée que de certain·e·s. Il est globalement accessible à un bon nombre de personnes, mais uniquement celles qui en parlent facilement car elles ont les facilités de son utilisation. Un peu comme dans l'espace public où vont les personnes qui s'y sentent bien et à l'aise, celles qui peuvent profiter de l'espace et l'utilisent, alors que beaucoup d'autres voudraient y aller, mais n'en ont pas la possibilité physique ou ne s'y sentent pas en sécurité ou pas légitimes.

Des différences qui excluent

L'accessibilité numérique, c'est donner la possibilité à chacun·e d'utiliser internet via différents outils numériques. Et pourtant, notre société est organisée d'une telle manière qu'elle ne permet pas à tou·te·s d'y prendre part.

Par exemple :

- ◆ **les personnes précarisées** ne peuvent tout simplement pas se permettre de dépenser de l'argent pour acquérir le matériel nécessaire ;
- ◆ **les personnes en situation de handicap** nécessitent des contenus spécifiques intégrés dans des pages web, tels qu'une alternative textuelle à une image/vidéo pour les personnes déficientes visuelles, ou une transcription textuelle et des sous-titres dans des contenus médias pour les personnes sourdes, etc. ;



- ♦ les personnes analphabètes n'ont pas forcément les compétences pour utiliser les outils numériques et ne peuvent donc accéder à leurs informations.

En outre, il faut aussi tenir compte de différents facteurs tels que la situation financière des personnes, leur contexte géographique (ville, campagne...), et leur âge. Enfin, certaines personnes ne souhaitent tout simplement pas utiliser internet pour des raisons de liberté individuelle.

Comme l'espace public, le numérique n'existe pas de manière théorique et ne se décrète pas une fois pour toute. Il s'inscrit dans une société marquée par de multiples inégalités et peut même les amplifier. Ces deux espaces ont cela en commun : ils ont tous deux été pensés par et pour des personnes valides et possédant le budget suffisant pour en faire partie.

Le numérique, un amplificateur de discriminations visibles dans l'espace public

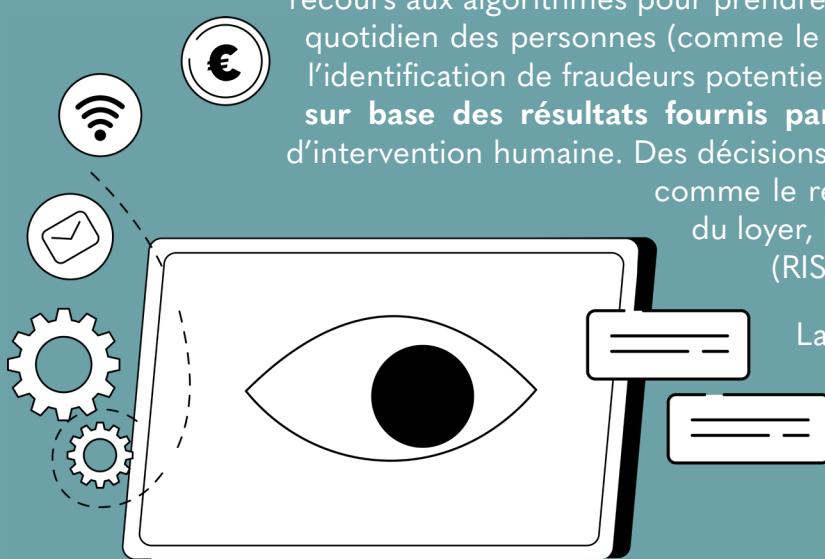
« De notre naissance à notre mort, tout est inscrit. Nous donnons toutes nos informations à l'État. Que peut faire l'État de telles données en cas de crise ? »

Elise Degrave

Aujourd'hui la majorité des procédures administratives se font en ligne (changement de logement, statuts des personnes à charge pour le calcul du loyer, documents de soin de santé, recherche d'emploi et accès au chômage/CPAS, ...), sans oublier les plateformes éducation pour les devoirs et celles liées au travail !

En effet, comme l'explique la professeure **Elise Degrave** dans son livre, l'État numérique¹ n'est pas une simple modernisation de l'administration papier, il s'agit en réalité d'une transformation complète de l'administration telle qu'on l'a toujours connue, c'est-à-dire dans son fonctionnement, mais aussi dans son rapport aux citoyen·ne·s. Il faut tout de même préciser que la Belgique est pionnière en la matière puisque plusieurs lois ont été votées très tôt pour entourer le contrôle de ce secteur, notamment en ce qui concerne la loi sur le Registre National.

Chez nous, nous avons ce que l'on appelle la « décentralisation des données » dans les administrations. En d'autres termes, cela signifie que l'administration publique a recours aux algorithmes pour prendre des décisions qui ont un impact direct sur le quotidien des personnes (comme le choix d'une école, l'octroi d'une aide sociale, l'identification de fraudeurs potentiels²). Ces **décisions finales** sont donc **établies sur base des résultats fournis par ces algorithmes** sans parfois qu'il n'y ait d'intervention humaine. Des décisions qui peuvent avoir une lourde conséquence : comme le retrait d'une allocation, l'augmentation du prix du loyer, l'octroi ou non du Revenu d'Intégration Social (RIS), etc.



La méfiance de l'État instille insidieusement une crainte. La fameuse figure du « chômeur fraudeur » existe-t-elle aussi en version numérique ? L'Administration est tentée de réutiliser les données des plus pauvres pour les surveiller d'une manière particulière, comme s'ils n'étaient pas dignes

1. L'État numérique et les droits humains, Elise Degrave, Académie Royale de Belgique collection L'académie en poche, 2024.

2. Afin de déterminer des fraudeurs potentiels, l'Administration belge a recourt à l'utilisation de logiciels tels que OASIS, pourtant jugé illégal. Ce logiciel applique le « data-matching », ou croisement des données des citoyen·ne·s afin de faire apparaître des éventuels priviléges non déclarés. <https://www.cesep.be/publication/letat-numerique-des-algorithmes-hors-la-loi/>

de confiance. Pour toute cette partie de la population, ce stigmate est plus qu'ancré, c'est un ressenti perpétuel. Une angoisse permanente d'être jeté sans la moindre aide s'ils ne parviennent pas à s'en sortir, et dont le seul ressort est de demander de l'aide auprès par exemple des assistant·e·s sociaux débordé·e·s.

Le numérique ne fait pas que refléter les discriminations qui existent déjà dans l'espace public et que subissent ces personnes. Alors que les personnes sont vite stigmatisées dans les lieux publics – surtout quand il s'agit de souligner les différences, la précarité, ... Le numérique les inscrit sous forme de données. Ces personnes sont « numériquement » mises dans des cases dont elles auront énormément de mal à sortir et cela peut totalement influencer leur vie.

■ La gentrification de l'espace numérique

« On doit utiliser les services privés pour exister (documents administratifs, acquisition de biens, accès à son compte, ...). On nous oblige à les utiliser. C'est non seulement une contrainte, mais c'est également problématique parce que les services privés n'ont pas de nécessité à faire attention aux discriminations »

Le Comité Humain

Depuis une bonne décennie, on remarque un phénomène proche de la gentrification sur internet. Pour rappel, la gentrification c'est **la transformation voire la disparition des quartiers populaires au profit de quartiers réservés à une classe privilégiée**. Cela se traduit de différentes formes, notamment par des rénovations de bâtiments, l'installation de mobilier anti-SDF et/ou l'installation de nouveaux commerces destinés à cette nouvelle classe, ce qui va entraîner l'augmentation des loyers alentours.

En nous penchant sur les conflits liés à la gentrification urbaine, nous pouvons mieux comprendre les réalités politiques d'internet. La gentrification sur internet se présente sous plusieurs formes³ :

- ◆ **La privatisation de nos données et de nos usages** : internet est de plus en plus contrôlé par les géants du net (Google, Meta, Microsoft, Amazon, etc) qui définissent à eux seuls nos manières d'utiliser ces plateformes en présupposant qu'il est essentiel de faire l'impasse sur notre vie privée.

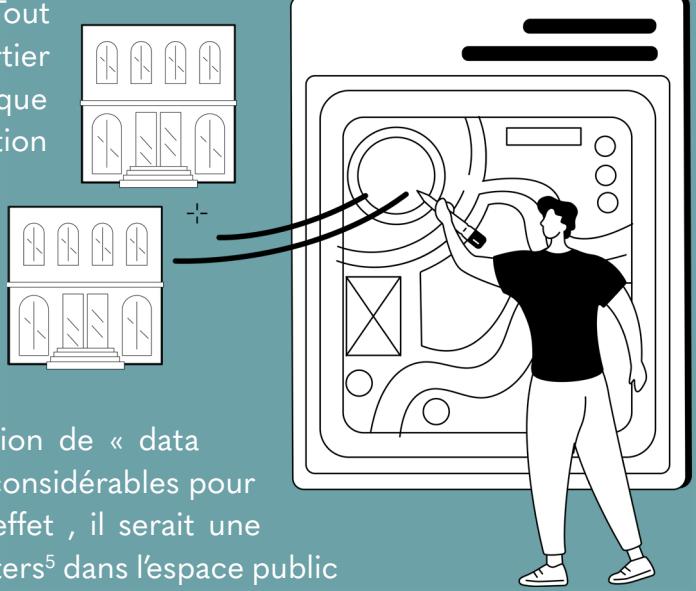
Petit exemple, vous êtes en recherche d'emploi et vous faites appel au service de recherche en ligne du Forem pour trouver un emploi qui vous correspond. Le hic, c'est que ce moteur de recherche est géré par les services de Google et que pour cette raison, vous devez accepter la politique d'utilisation d'une société privée basée outre Atlantique, régie par des lois différentes des nôtres.

- ◆ **Les rapports de pouvoir** : les espaces et les relations en ligne sont de plus en plus dictés par les entreprises plutôt que par les communautés.
- ◆ **Internet, un espace de moins en moins démocratique** : les plus grandes plateformes en ligne, en majorité des entreprises privées, se sont fermement opposées aux efforts visant à donner plus de pouvoir aux minorités, comme par exemple les syndicats d'employés. Gardant ainsi la main mise sur le contrôle total en matière de décision. De plus, ces plateformes se présentent comme un canal de communication privilégié par l'extrême droite depuis plusieurs années déjà, qui profitent de l'instrumentalisation de la « liberté d'expression »⁴.

3. The gentrification of the internet : How to reclaim our digital freedom de Jessa Lingel.

4. <https://www.rtbf.be/article/la-liberte-d-expression-nouvel-etandard-de-l-extreme-droite-11509955>

- ◆ **La privatisation de nos espaces physiques** : Tout comme la décision « d'harmoniser » un quartier dans l'espace public, l'industrie technologique quant à elle joue aussi un rôle dans la transformation des quartiers qui accueillent les sièges sociaux des entreprises technologiques. Lorsque ces dernières déménagent leur siège social dans une ville ou un quartier, leurs employés les suivent généralement, ce qui fait grimper les loyers et instaure de nouvelles normes sociales. Il en est de même lors d'implantation de « data centers » qui vont générer des changements considérables pour les habitants ainsi que dans leur milieu. En effet, il serait une erreur de penser que l'installation de data centers⁵ dans l'espace public ne concerne que les Etats-Unis. En 2024, Google⁶ est par exemple parvenu à un accord pour planter un complexe de 150 ha en Wallonie, le long de la Sambre. Cette année encore, une délégation belge est partie à San Francisco pour rencontrer les géants du Net dans le but d'élargir davantage ce type d'investissement⁷ en Wallonie. On est donc en droit de se demander quel impact cela peut avoir sur l'environnement, et aussi le grignotage de nos espaces.



Comme dans l'espace public, la gentrification frappe aussi le numérique, avec différentes formes d'appropriation par certains publics au détriment de l'accès par tous. Que ce soit en termes d'appropriation des données, de centralisation dans les mains de quelques uns, de transformation des espaces physiques de plus en plus uniformes, nous observons une reproduction des enjeux et des mécanismes qui génèrent de l'exclusion et de la concentration de richesses.

■ La puissance de l'espace numérique public

Comme nous l'avons vu, nous pourrions considérer que l'espace numérique fait partie de l'espace public, et même si les deux sont comparables, **l'un n'est pas forcément l'autre**. Il est effectivement un lieu d'échanges et de communication entre personnes pour des informations, et comme dans l'espace public, la liberté d'expression est souvent recadrée à travers des rapports de pouvoir. Cependant, cette liberté d'expression est d'autant plus contrôlée par le privé qu'elle ne l'est dans l'espace public. Les espaces public et numérique sont spécifiques, mais **cristallisent des enjeux communs en visibilisant des formes de domination et des processus d'exclusion**.

Cela fait partie des raisons pour lesquelles il nous semble impératif de « ralentir », c'est-à-dire de **ne pas automatiser nos procédures** en utilisant uniquement des outils numériques à des fins de simplification comme cela se fait dans certains services, mais plutôt d'inverser le paradigme et de se recentrer sur les besoins des personnes avant tout. Ce qui peut être fait pour cela :

- ◆ mieux s'informer sur les besoins des personnes avec qui nous travaillons face au numérique ;
- ◆ rendre nos contenus accessibles et assurer une alternative au numérique (contact humain, distribution de nos publications imprimées) ;
- ◆ l'inclusion, c'est aussi prendre en compte l'avis des personnes par rapport à nos outils (via des feedbacks, ateliers, ...).

5. Centres de données qui centralisent les données d'informations (services informatiques, données d'utilisateurs, gestion de sécurité, etc.).

6. <https://geeko.lesoir.be/2024/02/14/google-obtient-un-permis-pour-installer-3-enormes-data-centers-en-wallonie/>

7. <https://trends.levif.be/opinions/chroniques/google-et-amazon-nos-nouveaux-vampires-electriques/>

Le numérique est un outil d'indicateurs de statistiques, mais aussi de données (éminemment sensibles) et qui de ce fait, peut servir pour faire peser la balance dans certaines décisions politiques. ***Il est donc important de (re)mettre le numérique dans les mains des citoyen·ne·s, de le démystifier, d'expliquer les termes et les enjeux, et de changer le vocabulaire pour veiller à son accessibilité.*** L'important est de ne pas rester dans un fatalisme à partir des observations faites dans cet article, et de retrouver une capacité collective à agir sur l'espace numérique, de même que sur les espaces publics.

Un espace de débat est également déterminant pour permettre aux citoyen·ne·s de pouvoir s'exprimer sur la question. C'est d'ailleurs de cette idée qu'est parti l'outil d'animation qui accompagne aujourd'hui le livret du Code du Numérique. Un outil qui recrée un parlement dans l'espace public à l'aide d'un jeu de cartes. Lors de ce **Parlement Humain**, les personnes endosseront des rôles et statuts (député·e, expert·e, roi/reine) afin de décider des lois à mettre en place face à l'utilisation, ou non, du numérique.

Envie d'agir ?

« Politiser le numérique demande de placer l'enjeu au sein de la cité⁸ »

Elise Degrave

Les questions du numérique ne se jouent pas uniquement sur la toile, il est tout à fait possible de se mobiliser dans l'espace public pour protéger nos droits face au numérique. Comme par exemple lors de la **manifestation contre le « tout au numérique »** qui a permis de relancer une réflexion du côté du Gouvernement Wallon. Résultat ? Il est désormais inscrit que **le citoyen à droit à un contact humain**.



Des collectifs et associations se retrouvent aussi pour échanger des témoignages et expériences avec le public. C'est le cas du nouveau **Réseau de vigilance numérique**, composé de plusieurs acteur·ice·s⁹ du monde associatif, militant, académique, ainsi qu'un certain nombre de citoyen·ne·s. Ce réseau a été mis en place afin d'informer et de lutter contre les dérives du numérique par lesquelles on sous-entend la numérisation des services essentiels aux citoyen·ne·s et qui a pour conséquence de mettre des personnes sur le côté, sans compter les impacts environnementaux, sociaux et démocratiques¹⁰.

Il existe aussi plusieurs types de mobilisation pour promouvoir nos droits sur internet tels que des ateliers de défense numérique, des sensibilisations afin de mieux comprendre et protéger nos droits, ou encore boycotter l'utilisation des services des grandes entreprises en ligne.

Enfin, il est possible d'engager un changement de d'autres façons :

- ◆ **La sobriété numérique** : refuser, c'est aussi une façon de se mobiliser. Refuser d'utiliser certains outils ou plateformes au profit d'alternatives plus conformes à notre vision d'un usage numérique idéal.

8. L'État numérique et les droits humains, Élise Degrave, Académie Royale de Belgique collection L'académie en poche, 2024.

9. Notamment les Équipes Populaires, le Gang des Vieux en Colère, ATD Quart Monde ou encore le Comité Humain.

10. Issu du texte cadre du Réseau de Vigilance Numérique.

- ◆ **Se retrouver** : être ensemble, avec des collectifs, des groupes de personnes et discuter quelles ont été les difficultés rencontrées par ces personnes par exemple pour l'obtention d'informations nécessaires, mais aussi pour se joindre à une forme de lutte qui respecte le non-usage des personnes ne souhaitant pas utiliser l'espace numérique

→ pour cela, proposer une alternative de contact (téléphone, courrier), proposer de retrouver nos publications en version papier ou s'il s'agit de podcast, proposer des moments d'écoute en groupe lors d'ateliers par exemple.



- ◆ **Mettre en place des outils accessibles** : il existe plusieurs associations donnant des formations ouvertes principalement aux professionnel·le·s souhaitant rendre *leur site accessible à tout public*, et d'autres pour *simplifier des textes* trop formels ou compliqués pour les publics analphabètes ou porteurs de handicap.

